



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

MESURES RELATIVES À LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE LA CDIP

Plan d'action de la CDIP relatif à la stratégie du 21 juin 2018
pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de
l'éducation

adopté par l'Assemblée plénière de la CDIP le 27 juin 2019

232.2-1.17 ako/ACB

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

La CDIP a adopté le 21 juin 2018 sa [stratégie pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation](#). Les **cantons** y conviennent entre eux d'objectifs en matière de numérisation et d'éducation. La stratégie numérique de 2018 a remplacé la stratégie TIC de la CDIP de 2007.

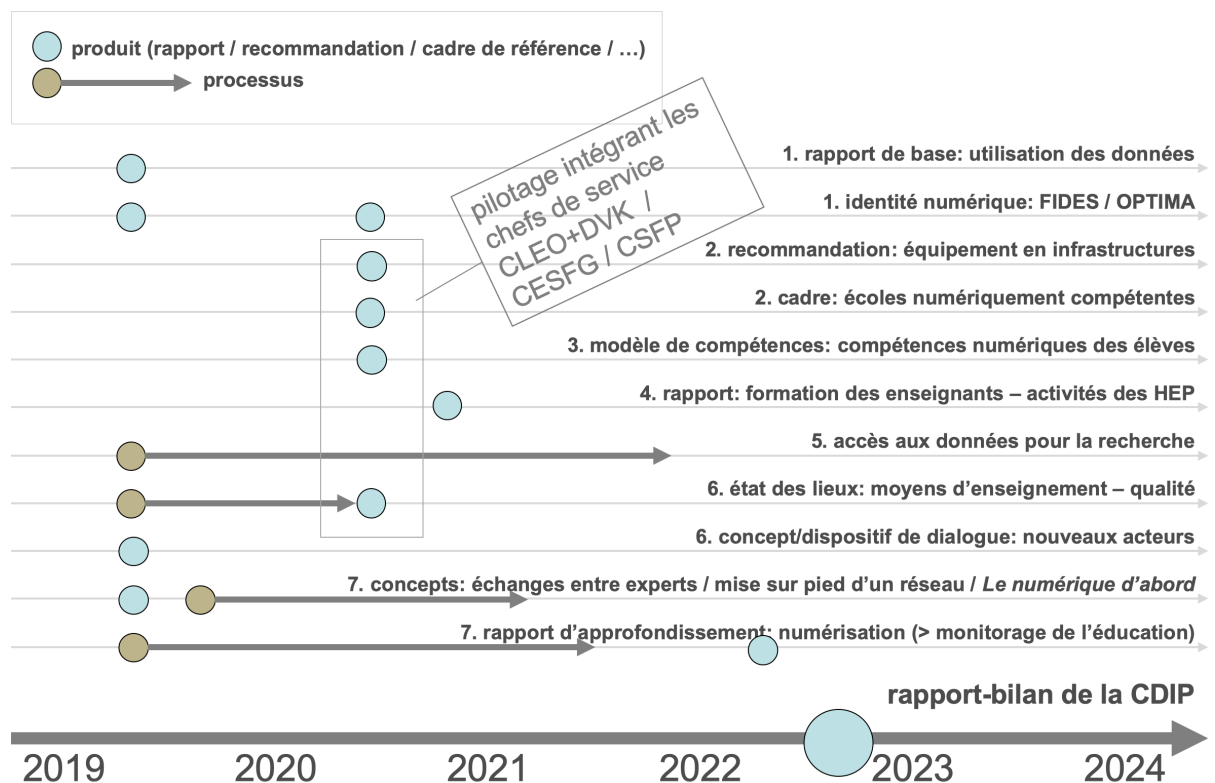
Les cantons s'occupent intensivement et depuis longtemps de l'évolution constante de la numérisation dans le domaine de l'éducation; la mise en œuvre de la stratégie numérique s'inscrit donc dans un processus continu.

Les cantons prennent les mesures nécessaires dans leur contexte respectif pour réaliser les objectifs de la stratégie numérique de 2018. En même temps, la transformation numérique est liée à des défis globaux qu'ils doivent relever ensemble.

Par cette décision, les cantons se mettent d'accord sur les mesures à prendre au niveau de la coordination nationale dans le cadre de la CDIP.

Le présent plan d'action sera revu et mis à jour périodiquement.

Vue d'ensemble des produits prévus, de leurs horizons temporels et de leurs liens avec les sept champs thématiques de la stratégie numérique de la CDIP:



Mesures et compétences par objectifs stratégiques

1. Utilisation des données du système éducatif

Objectif stratégique: clarifier la gestion des données du système éducatif, leur utilisation et les conditions requises pour garantir la sécurité de l'information (confidentialité, disponibilité et intégrité).

Objectifs opérationnels

- 1.1 La Suisse s'est dotée au niveau national de lignes directrices relatives à l'utilisation des données du système éducatif et à la sécurité de l'information.
- 1.2 Les possibilités d'utilisation des données du système éducatif sont pleinement exploitées.
- 1.3 Il existe une identité numérique reconnue dans toute la Suisse pour chaque élève et pour chaque personne en formation ou travaillant au sein des établissements de formation. Cette identité numérique apporte une contribution majeure à la sécurisation de l'utilisation des données du système éducatif.
- 1.4 Tous les élèves et toutes les personnes en formation ou travaillant au sein des établissements de formation ont accès aux données générées en lien avec leur propre identité numérique et peuvent voir l'utilisation qui en est faite.
- 1.5 Il existe une institution mandatée par les autorités cantonales qui s'occupe de l'utilisation des données du système éducatif et de la sécurité de l'information.

Mesures en vue d'une utilisation cohérente des données

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
1.1	1.1, 1.2, 1.5	la CDIP, en collaboration avec la Confédération	Élaboration par l'agence spécialisée educa.ch du rapport de base <i>Pour une politique cohérente de l'utilisation des données de l'éducation</i> . Ce rapport formulera à l'adresse du niveau politique des recommandations d'experts dans le contexte de l'utilisation future des données du système éducatif. Il servira de base à l'identification des autres mesures nécessaires.	Le rapport de base sera terminé au printemps 2019.
1.2	1.3, 1.4	la CDIP	Mise sur pied de la fédération FIDES. Il existera ainsi une identité numérique acceptée dans toute la Suisse, à laquelle recourront les cantons et les écoles pour leurs besoins organisationnels et administratifs.	FIDES deviendra progressivement opérationnelle à partir de la deuxième moitié de 2019.

1.3	1.2	les cantons et les partenaires de la formation professionnelle, coordonnés au sein de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)	Numérisation et optimisation par les cantons de leurs échanges de données relatives à la formation professionnelle, notamment à travers le programme OPTIMA.	Le programme sera introduit d'ici fin 2020.
-----	-----	---	--	---

2. Organisation des écoles et responsables d'établissement scolaire

Objectif stratégique: doter les écoles et les responsables d'établissement des compétences et ressources nécessaires pour s'organiser dans le monde numérique en exploitant le potentiel offert par les technologies numériques.

Objectifs opérationnels

- 2.1 Les responsables d'établissement ont les compétences et les ressources pour guider en permanence ces développements.
- 2.2 Le personnel des établissements de formation, les élèves et les personnes en formation ont accès à une offre de base de services cloud et les utilisent.
- 2.3 La manière dont les élèves sont équipés d'appareils numériques a été clarifiée (par ex. équipement individuel, utilisation de son propre équipement, financement).
- 2.4 Les établissements scolaires utilisent une identité numérique reconnue dans toute la Suisse pour leurs besoins organisationnels et administratifs.
- 2.5 La question de l'équipement et de l'utilisation des services numériques ainsi que les aspects liés à l'organisation des écoles sont traités dans le cadre du monitoring national de l'éducation, ce qui permet notamment une observation à long terme (par ex. transformations de l'organisation des écoles) et une anticipation des évolutions.
- 2.6 En matière d'organisation et d'administration, les établissements scolaires exploitent les possibilités offertes par les services numériques pour simplifier les échanges avec leurs différents interlocuteurs (parents, offices de l'Etat, services spécialisés, etc.).

Mesures en vue de la transformation numérique des écoles

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
2.1	2.1	la CDIP, en intégrant les réseaux et les structures de pilotage correspondant aux niveaux d'enseignement	Développement par la CDIP d'un cadre ¹ pour la compétence numérique des écoles des degrés primaire et secondaire I. Le cadre prendra en compte les réalités des écoles du secondaire II.	Le cadre sera soumis pour décision à l'Assemblée plénière en 2020.

¹ La notion de cadre (en angl. *framework*) pour les écoles compétentes sur le plan numérique est une référence conceptuelle au Cadre européen pour les organisations éducatives compétentes sur le plan numérique (*European Framework for Digitally Competent Educational Organisations*, «DigiCompOrg», <https://ec.europa.eu/jrc/en/digcomporg/framework>) de la Commission européenne.

2.2	2.2, 2.3, 2.5, 2.6, 3.3	la CDIP, dans le cadre de ses réseaux et structures de pilotage correspondant aux niveaux d'enseignement et aux thématiques	Élaboration par la CDIP d'une recommandation pour chaque niveau d'enseignement relative à l'équipement des écoles en infrastructures TIC (par ex. 1 poste/personne, BYOD, etc.) et en services numériques. La recommandation se fondera sur les principes énoncés dans le concordat sur la pédagogie spécialisée ² (not. aspects du design universel). Autres aspects à prendre en compte: la législation sur la protection des données et la nouvelle politique d'utilisation des données du système éducatif ³ .	La recommandation sera soumise pour décision à l'Assemblée plénière en 2020.
-----	-------------------------------------	---	--	--

3. Élèves et personnes en formation

Objectif stratégique: s'assurer que les élèves et les personnes en formation acquièrent les compétences nécessaires pour gérer la numérisation et les aider à devenir des citoyennes et citoyens autonomes et responsables dans un monde numérique.

Objectifs opérationnels

- 3.1 Il existe un cadre suisse de référence pour la compétence numérique, qui est introduit dans les plans d'études.
- 3.2 Une attention particulière est accordée à l'équité éducative, et les possibilités offertes par les processus d'enseignement et de soutien individualisés sont exploitées.
- 3.3 Les élèves et les personnes en formation disposent de moyens numériques d'enseignement et d'apprentissage appropriés, dont le potentiel en termes d'accessibilité et d'individualisation des processus d'enseignement et d'apprentissage est exploité.

Mesures en vue d'encourager les compétences numériques des élèves et personnes en formation

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
3.1	3.1	la CDIP, en intégrant les réseaux, les structures de pilotage de chaque niveau d'enseignement et les	Conception par la CDIP, sur la base des plans d'études régionaux, d'un modèle de compétences ⁴ portant sur la compétence numérique des	Le modèle de compétence sera soumis pour décision à l'Assemblée

² Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

³ Cf. le rapport *Pour une politique cohérente de l'utilisation des données dans la formation* qui constitue le socle de la thématique *Utilisation des données dans le système éducatif*.

⁴ La notion de *modèle de compétences* se réfère à la terminologie utilisée au point 5.3 de la décision des 25/26 octobre 2007 Mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) au niveau de la coordination intercantonale.

		hautes écoles pédagogiques	élèves de la scolarité obligatoire. Le modèle prendra en compte les transitions vers le secondaire II. On vérifiera en outre le mode d'intégration du modèle de compétences dans les plans d'études (des régions linguistiques) et la nécessité de contrôler l'atteinte de ces compétences.	plénière en 2020.
3.2	3.2	la CDIP conjointement avec la Confédération	Adaptation des mandats délivrés aux agences spécialisées de la CDIP, les chargeant d'intensifier leurs échanges ainsi que les activités en lien avec l'équité éducative et dans le contexte de la numérisation. Les agences spécialisées veilleront à coordonner leurs démarches.	en continu à partir de 2019

4. Enseignantes et enseignants

Objectif stratégique: maintenir les enseignantes et enseignants au centre de l'enseignement et de l'apprentissage au sein du système éducatif, également dans le contexte de la numérisation, en les renforçant dans ce rôle lors de leur formation initiale et à travers des cours réguliers de formation continue.

Objectifs opérationnels

- 4.1 Les enseignantes et enseignants et leurs formateurs et formatrices connaissent le potentiel offert par la numérisation et l'exploitent. Ils connaissent la valeur ajoutée des moyens d'enseignement numériques, des médias d'apprentissage et des services numériques et sont capables d'utiliser les technologies numériques de manière ciblée et compétente.
- 4.2 Les éventuelles évolutions de la profession enseignante liées à la numérisation sont observées dans le cadre du monitoring national de l'éducation.
- 4.3 Les enseignantes et enseignants sont en contact avec les institutions de formation initiale et continue afin de promouvoir l'innovation pédagogique.
- 4.4 Les institutions de formation intègrent les innovations technologiques et pédagogiques dans la formation initiale et continue qu'elles proposent.
- 4.5 Les offres de formation initiale et continue en matière de numérisation et d'éducation sont coordonnées à l'échelle suisse de manière à se compléter.

Mesures en vue de renforcer le rôle des enseignantes et enseignants dans la numérisation

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
4.1	4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1	les hautes écoles pédagogiques, coordonnées au sein de swissuniversities (Chambre des HEP), sur mandat des cantons	Adoption des mesures nécessaires par les hautes écoles pédagogiques et les autres institutions de la formation des enseignantes et enseignants, qui contribueront ainsi à la réalisation des objectifs en tenant compte de l'ensemble des messages de la stratégie numérique. Établissement par les mêmes institutions, sur mandat des cantons, d'un rapport sur l'état d'avancement de leurs mesures et activités.	Le rapport sera disponible en 2020.
4.2	4.1	la CDIP	Si nécessaire, soutien par la CDIP des institutions de formation des enseignantes et enseignants. Elle pourra adapter en particulier les textes suivants: - <u>recommandations de 2004 relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT)</u> - <u>profil des formations complémentaires destinées aux formateurs et formatrices dans le domaine de l'intégration des médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans l'enseignement du 10 décembre 2004.</u>	Les institutions de formation des enseignantes et enseignants prendront position sur la nécessité d'un tel soutien d'ici à la fin 2019.

5. Recherche et innovation

Objectif stratégique: faire explorer par la recherche le potentiel offert par la numérisation à l'éducation et le valoriser à des fins d'innovation (pédagogique).

Objectifs opérationnels

- 5.1 Les institutions de formation des enseignantes et enseignants sont le lieu privilégié de l'assurance de la qualité de l'éducation. Elles façonnent l'innovation pédagogique avec le concours des autres instituts de recherche et celui des enseignantes et enseignants de terrain.
- 5.2 La manière dont est assurée la qualité pédagogique des moyens d'enseignement et services numériques a été clarifiée.
- 5.3 Les données sont utilisées de manière optimale pour améliorer les processus d'apprentissage. Les modalités de l'accès à des fins de recherche aux données issues des processus d'enseignement et d'apprentissage ou aux autres données générées par les services numériques ont été clarifiées. Une coordination desdites activités de recherche et de développement a été mise en place.
- 5.4 L'impact de la numérisation de l'école (par ex. en termes d'intérêt pédagogique et didactique, sur l'organisation des écoles, l'évolution de l'enseignement ou sur la santé mentale et physique des élèves) fait l'objet de recherches.
- 5.5 Les conditions nécessaires à l'intégration des résultats de la recherche dans le développement du système éducatif et de l'enseignement ont été créées.

Mesures en vue de l'utilisation du potentiel offert par la numérisation à l'éducation

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
5.1	1.1	la CDIP	Ouverture par la CDIP à la science et à la recherche de l'accès aux données générées dans le système éducatif dans le contexte de la numérisation des processus d'enseignement et d'apprentissage.	en continu
5.2	5.3, 5.4, 5.5	la CDIP, en collaboration avec la Confédération	Intégration des résultats de la recherche sur la numérisation de l'éducation dans le rapport sur l'éducation en Suisse ou diffusion de ces résultats dans les réseaux spécialisés et stratégies de la CDIP.	en continu

6. Nouveaux acteurs

Objectif stratégique: institutionnaliser le dialogue avec les nouveaux acteurs, en particulier du secteur privé.

Objectifs opérationnels

- 6.1 La CDIP a clarifié sa position en ce qui concerne les nouveaux acteurs et les intérêts qu'ils montrent pour le système éducatif.
- 6.2 Un dispositif de dialogue a été mis en place avec les prestataires privés de services destinés au système éducatif.
- 6.3 Le rôle des éditions scolaires sous contrôle public a été clarifié.
- 6.4 La contribution des prestataires privés à une offre de base de services cloud destinés aux établissements scolaires a été clarifiée.

Mesures en vue de la relation avec les nouveaux acteurs

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
6.1	6.3, 2.5, 3.3, 4.4, 5.1, 5.2	la CDIP, en incluant les cantons/régions, les hautes écoles pédagogiques et les éditions scolaires sous contrôle public	Établissement d'un état des lieux des problématiques liées à la dotation des écoles en moyens didactiques numériques	Un état des lieux sera disponible d'ici à l'été 2020.
6.2	6.2, 6.4	la CDIP conjointement avec la Confédération et en intégrant l'agence spécialisée educa.ch	Lancement par la CDIP, avec la Confédération (SEFRI), d'un cadre de dialogue avec les nouveaux acteurs	Le cadre de dialogue sera défini d'ici à l'été 2019.
6.3		l'agence spécialisée educa.ch, sur mandat de la CDIP et de la Confédération l'agence spécialisée CSPS sur mandat de la CDIP	Mandat délivré aux agences spécialisées educa.ch et CSPS par la CDIP, les chargeant de traiter la question de la gestion des services numériques (en particulier le cadre juridique et technique, les aspects liés au design universel, les questions d'acquisition, la contribution de prestataires privés)	Un concept sera rédigé d'ici à l'été 2020.

7. Réseau des autorités de l'éducation et de la formation

Objectif stratégique: rendre les autorités de l'éducation et de la formation conscientes du potentiel offert par la numérisation de façon à ce qu'elles l'exploitent dans leur réseau pour s'améliorer.

Objectifs opérationnels

- 7.1 Le monitoring national de l'éducation met en lumière les évolutions. Il tire parti des nouvelles sources de données (par ex. relatives à l'utilisation des services numériques et à l'équipement des établissements scolaires) et les corrèle avec les informations qu'il possède déjà. Ces données sont disponibles notamment à des fins de recherche et de développement.
- 7.2 Un système national suisse de gestion des connaissances relatives au traitement opérationnel des questions liées à la numérisation a été institutionnalisé, et les services concernés des départements cantonaux de l'instruction publique, des hautes écoles et d'autres organismes (par ex. du secteur privé) y participent. La fonction des services spécialisés existants en matière de TIC éducatives ainsi que leur intégration à ce système ont été clarifiées.
- 7.3 Les organes de la CDIP ont institutionnalisé un échange de vues régulier sur la gestion de la numérisation.
- 7.4 L'agence spécialisée educa.ch relie son expertise technique aux questions ayant une incidence stratégique à l'attention des organes de la CDIP.
- 7.5 Des infrastructures et outils numériques renforçant l'échange de documents, d'informations et de connaissances sont utilisés au sein du réseau.
- 7.6 La coopération partenariale avec la Confédération sur les questions liées à la numérisation dans le domaine de l'éducation a été institutionnalisée.
- 7.7 Sur le plan international, les échanges sur les questions liées à la numérisation ont été institutionnalisés au niveau technique et stratégique avec les organisations partenaires.
- 7.8 Les effets de la transition numérique sur la manière de collaborer au sein de la structure organisationnelle de la CDIP sont observés en continu.

Mesures en vue de la transformation numérique du réseau des autorités de l'éducation et de la formation

n° de la mesure	lien avec l'objectif	responsabilité	mesures	calendrier
7.1	7 7.5	la CDIP	Instauration par le SG CDIP du principe <i>Le numérique d'abord</i> dans ses échanges avec les réseaux	Un concept sera rédigé d'ici à l'été 2020.
7.3	7.3	la CDIP	Lancement par le Secrétariat général de la CDIP d'un réseau des délégués cantonaux pour la numérisation dans le domaine de l'éducation. Ce réseau conseillera la CDIP sur les questions stratégiques.	Mise sur pied du réseau des délégués cantonaux à partir de 2019.
7.4	7.2, 7.4	la CDIP, par un mandat à educa.ch, avec les agences spécialisées ZEM CES, CSFO, CSPS, etc.	Mandat délivré par la CDIP à ses agences spécialisées, les chargeant d'élaborer un concept d'optimisation des échanges sur les questions liées à la numérisation	Le concept sera disponible à la fin 2019.

			dans le domaine de l'éducation. Ce concept tiendra compte des structures existantes et des spécificités liées de chaque niveau d'enseignement.	
7.5		la CDIP, au sein de la Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation (ou au sein du Comité de coordination Monitoring de l'éducation), avec le soutien des agences spécialisées de la CDIP	Identification par la CDIP, dans le cadre du Monitoring de l'éducation en Suisse, des données (issues de la recherche, de la statistique, de l'administration) qui sont déjà disponibles et des lacunes constatées au niveau des données nécessaires au pilotage. La CDIP clarifiera le cas échéant comment ces lacunes peuvent être comblées, les sources de données à utiliser et par qui.	Un rapport d'approfondissement sur la numérisation dans le domaine de l'éducation établi pour le Monitoring de l'éducation en Suisse sera disponible d'ici à l'été 2022.
7.6	7.5	la CDIP en collaboration avec la CSSG	Mise à disposition par le SG CDIP des infrastructures nécessaires (plateformes, serveurs, site web, autres moyens) conformément au principe <i>Le numérique d'abord</i> pour faciliter la communication et la coordination entre les différents acteurs.	
7.7	7.6	la CDIP, au sein de la Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation (soit au sein du Comité de coordination Monitoring de l'éducation)	Coordination par la CDIP de ses travaux sur la numérisation au sein de la Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation, notamment à travers le Comité de coordination Numérisation de l'éducation.	